

UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE
SERVICE DE LA SCOLARITE CENTRALE
MODALITES D'INSCRIPTION ANNEE UNIVERSITAIRE 2023 / 2024

Information **CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants).

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale doivent OBLIGATOIREMENT s'acquitter de la C.V.E.C auprès du CROUS via le site :

messervices.etudiant.gouv.fr

Vous recevrez, par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro **d'attestation obligatoire** pour effectuer votre inscription administrative.

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE POUR LA PREMIERE FOIS A
L'UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE

Vous devez fournir **OBLIGATOIREMENT** :

- Autorisation d'inscription à l'Université LE HAVRE NORMANDIE
- Diplôme obtenu
- L'attestation de la C.V.E.C (sauf en cas de dispense justifiée par un document officiel)
- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- Titre de paiement (carte bancaire, chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'ULHN, virement externe). **Aucun paiement en espèces ne sera accepté**
- Si vous êtes boursier, la notification de bourse 2023/2024. Si vous ne la possédez pas, vous devrez vous acquitter des frais d'inscription qui vous seront remboursés ultérieurement sur présentation de la notification définitive et d'un RIB à votre nom

Service National :

Entre 16 et 18 ans : l'attestation de recensement

Entre 18 et 25 ans : la JDC (**obligatoirement effectuée pour la fin de votre cycle de licence ou master à l'ULHN afin d'obtenir votre diplôme**).

Pensez donc à effectuer votre journée d'appel le plus tôt possible et nous fournir très rapidement ce document pour mise à jour de votre dossier administratif.